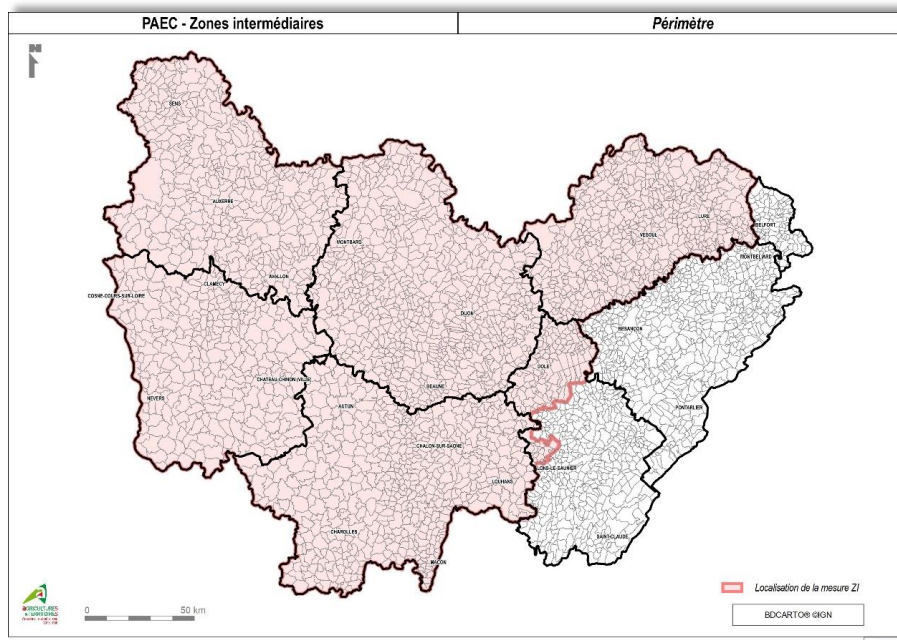


# LA MESURE

## AGRO-ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

### EAU – GRANDES CULTURES ou POLYCLTURE-ELEVAGE Adaptées aux zones intermédiaires

- ✓ Un contrat de 5 ans
- ✓ Un engagement minimum de 90% des terres arables de votre exploitation
- ✓ Une rémunération allant de 69 à 92 €/ha/an, selon l'orientation de votre exploitation



#### ZONES INTERMEDIARES DE BFC

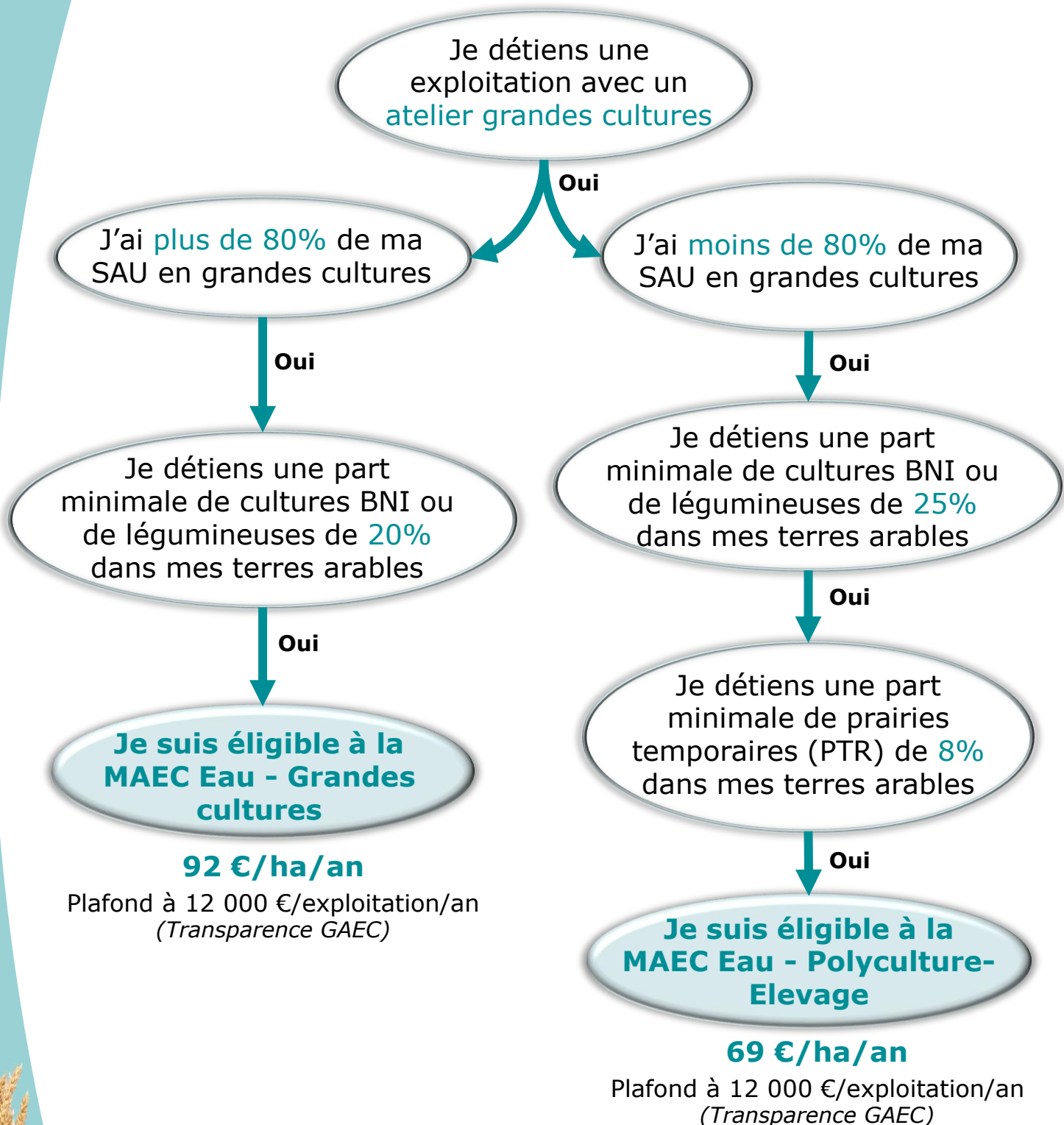
**Contact :** Iliana BICHO

**Téléphone :** 06.33.85.50.27

**Mail :** [iliana.bicho@cote-dor.chambagri.fr](mailto:iliana.bicho@cote-dor.chambagri.fr)

# COMMENT

## savoir si mon exploitation est éligible ?



**Cultures BNI (à Bas Niveau d'Impact) :** sarrasin, chanvre, sorgho, tournesol, soja, lupin, prairies temporaires, associations légumineuses/céréales, etc.

Pour les deux mesures, ma **rotation** devra comporter:

- Soit au moins une 1 culture d'hiver, 1 culture de printemps, 1 BNI ou légumineuses au cours des 5 ans
- Soit au moins 2 années de légumineuses pluriannuelles ou de PTR

# QUELS

## sont mes engagements ?

### Quelle que soit la MAEC choisie, je dois :

- ① Respecter l'interdiction de retour d'une même culture deux années de suite (sauf pour les légumineuses pluriannuelles et PTR)
- ② Localiser de façon pertinente les IAE et jachères mellifères (BCAE8), dès la 2<sup>ème</sup> année
  - 1% de couverts favorables aux pollinisateurs, à partir de la 2<sup>ème</sup> année
  - 0,2% de haies, à partir de la 4<sup>ème</sup> année
- ③ Respecter l'absence d'intrants sur les IAE et jachères
- ④ Respecter l'absence d'intervention sur les haies entre le 16/03 et le 15/08
- ⑤ Suivre une formation dans les deux premières années d'engagement
- ⑥ Réaliser un diagnostic agroécologique de mon exploitation  
*A transmettre à la DDT au plus tard le **15 septembre** de la 1<sup>ère</sup> année d'engagement*
- ⑦ Enregistrer mes interventions
- ⑧ Participer aux réunions d'échanges de pratiques entre agriculteurs (au moins 1/2 journée/an)

# QUEL

est le critère de priorisation ?

**Le critère retenu :**

Classement des exploitations selon le **rendement olympique** obtenu en **blé tendre d'hiver** les **5 dernières campagnes** (2017 à 2021)

Ce rendement doit être **calculé et validé par un centre de gestion / cabinet comptable.**

## COMMENT m'engager ?

- ① Je contacte l'opérateur MAEC et prends rendez-vous pour réaliser le diagnostic de mon exploitation
- ② Je choisis la mesure qui correspond à l'orientation de mon exploitation (grandes cultures ou polyculture-élevage)
- ③ Je fais ma déclaration **PAC avant le 15 mai** et stipule mon engagement dans la mesure avec le code :
  - **BF\_IBFC\_ZIGC** pour les exploitations en grandes cultures
  - **BF\_IBFC\_ZIPE** pour les exploitations en polyculture-élevage